DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Cpté nº 97.041

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1997 13 Juin 1997

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, M1le ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 31 Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET: Attributions de subventions 1997: Oeuvres sociales scolaires

VOTE: Abstentions: 2
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Commission scolaire, lors de sa séance du 24 Avril 1997, a proposé d'accorder des subventions aux diverses associations Sociales Scolaires au titre de l'année 1997.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission Scolaire,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

-	d'attribuer les subventions suivantes :		
	COLLEGE HENRI DUNANT	5.000	F.
	(SECTION COOPERATIVE D'EDUCATION SPECIALISEE)		
	COLLEGE HENRI DUNANT(VOYAGE)	200	F.
	COLLEGE HENRI DUNANT(FOYER SOCIO-EDUCATIF)	4.000	F.
	COLLEGE EMILE ZOLA (FOYER SOCIO-EDUCATIF)	4.000	F.
	LYCEE CORDOUAN(FOYER SOCIO-EDUCATIF)	2.500	F.
	LYCEE CORDOUAN (PROJET PEDAGOGIQUE)	1.000	F.
	LYCEE CORDOUAN (VOYAGE PEDAGOGIQUE)	1.000	F.
	LYCEE CHAMPLAIN (FOYER SOCIO-EDUCATIF)	2.000	F.
	LYCEE CHAMPLAIN(PROJETS PEDAGOGIQUES)	1.500	F.
	LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE	3.500	F.
	ECOLE YEUSE ELEMENTAIRE(PROJET)	4.000	F.
	ECOLE YEUSE ELEMENTAIRE(FUTUROSCOPE)	2.600	F.

•	ECOLE YEUSE MATERNELLE(CLASSE DE DECOUVERTE)	5.000	F.
	ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE(CLASSE DE NEIGE)	5.000	F .
	ECOLE LOUIS BOUCHET ELEMENTAIRE	9.000	F .
	ECOLE SAINTE-MARIE - SAINT JEAN BAPTISTE	4.000	F .
	CHAMBRE DES METIERS	4.000	F .
	BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE	2.500	F .
	PREVENTION ROUTIERE	4.200	
	TOTAL	65.000	F .
	CREDIT PREVU AU BP 97	65.000	F .
	TOTAL CREDIT RESERVE	0	

- D'imputer la dépense correspondante Fonction 10 - Article 65748 du Budget de l'exercice 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 Juin 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS